

Adresse des citoyens composant le tribunal de district de Bourmont (Haute-Marne) s'indignant du complot de Robespierre et complices, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des citoyens composant le tribunal de district de Bourmont (Haute-Marne) s'indignant du complot de Robespierre et complices, lors de la séance du 17 thermidor an II (4 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. p. 167;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22757_t1_0167_0000_4

Fichier pdf généré le 09/07/2021

Législateurs,

Dans les moments orageux les vrais républicains se sont toujours réunis autour de la Convention nationale. C'est à ce titre que nous voulons vivre libres avec vous ou mourir pour vous.

Encore une fois vous avez déployé la force de votre énergie; conservez votre courage, tenez votre poste et la République est sauvée.

HENRYS [et 2 signatures illisibles].

100

Les citoyens composant le tribunal du district de Bourmont, Haute-Marne, témoignent l'horreur et l'indignation que leur ont causées les trames perfides ourdies par les scélérats Robespierre, Couthon, Saint-Just, Lebas et leurs complices. Ils invitent la Convention nationale à rester ferme à son poste, et ils jurent de périr plutôt que de souffrir qu'on porte atteinte aux lois de la République une et indivisible.

Mention honorable et insertion par extrait au bulletin (1).

Les présid. et juges du tribunal du distr. de Bourmont, à la Conv.; Bourmont, 12 therm. II] (2)

Représentants du peuple

Nous venons d'apprendre, par les feuilles publiques, les nouveaux complots tramés contre la nation dans la personne de ses représentants; ils nous ont fait frémir d'horreur, et notre indignation a redoublé encor aux noms des conspirateurs. Elle ne s'est calmée qu'à la vue des grands coups que vous venez de porter pour affermir la République, et la sauver derechef des trames infernales que les tirans et tous nos ennemis intérieurs et extérieurs reproduisent chaque jour sous tant de formes pour l'étouffer en son berceau.

Recevez, dignes représentants d'un peuple libre, notre félicitation sur ces grandes et salutaires mesures que vous venez de prendre; restez, pour le bonheur de la nation, fermes et inébranlables à votre poste; recevez le serment, que nous renouvellons entre vos mains, de demeurer inviolablement attachés à la République, une et indivisible, et à la Convention nationale qui l'a fondé[e], et qui la soutient avec autant d'énergie que de majesté. Vive la République, vive la Convention, vive la montagne !

HENRYS, REGNAULT, Henry MARCILLY (*comm^{re} nat.*), JAUSSAUD, PAGE.

101

Le citoyen P.M. Serant, juge au tribunal du district de Falaise, département du Calvados, offre à la Convention nationale plusieurs exemplaires des deux derniers discours par lui prononcés dans le temple de la raison de la commune de Falaise, et la prie d'agréer son hommage.

Renvoyé au comité d'instruction publique (1).

102

La société populaire de L'Aigle, département de l'Orne, adresse à la Convention nationale les détails de la fête qui a été célébrée dans cette commune en mémoire du 14 juillet.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*L'Aigle, 3 therm. II*] (3)

Citoyens Représentants

C'est avec la plus grande satisfaction que nous vous annonçons qu'il a été célébré le 26 expiré, dans notre commune, la fête à jamais mémorable de la prise de la Bastille; tout bon citoyen doit en avoir la même idée, puisque nous pouvons dire que c'est l'époque où nous avons commencé à respirer et à sentir que nous pouvions espérer de devenir libre, et qu'enfin depuis cet instant nous avons marché à grands pas dans le chemin de la liberté que nous avons le bonheur de posséder; nous ne pouvons guerre (*sic*) vous peindre le tableau de ce qui c'est (*sic*) passé, tant l'enthousiasme et l'amour de la patrie ont été grands et tant le tableau en serait imparfait.

Voici un esquisse de l'ordre qui s'y est tenu :

1

Les autorités constituées, la musique et la garde nationale, se sont rendus à la maison commune.

2

La marche s'est ouverte par un détachement de la garde nationale, suivi des autorités constitués.

3

Ensuite l'honorable corps des vieillards revêtus d'écharpes blanches, vinrent, par leur contenance vigoureuse, retracer aux jeunes cœurs les vertus qu'ils ont pratiqués.

(1) *P.-V.*, XLIII, 38. Mentionné par *Bⁿ*, 26 therm. (2^e suppl¹).

(2) C 312, pl. 1 242, p. 28.

(1) *P.-V.*, XLIII, 38. *Bⁿ*, 27 therm. (2^e suppl¹).

(2) *P.-V.*, XLIII, 38. *Bⁿ*, 27 therm (1^{er} suppl¹).

(3) C 315, pl. 1 260, p. 32.